REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 JUILLET 2009

15ème réunion

L'an deux mil neuf et le vingt-deux Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Châtel-Guyon s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, désigne Madame Françoise AUCLAIR, secrétaire de séance, qui procède à l'appel.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la précédente réunion qui s'est tenue le 25 Juin 2009, qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente réunion qui est le suivant :

AFFAIRES FONCIERES

- Demande d'intervention de l'EPF-SMAF
- Cession d'une parcelle communale.

JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES

- Avenant à des conventions avec l'Association Espace Loisirs.
- Tarifs de la restauration scolaire.

QUESTIONS FINANCIERES

- Renouvellement de la convention avec l'Association Protectrice des Animaux pour l'accueil des animaux errants.
- Budget annexe navette : virement de crédits.
- Avenant au bail de location d'un appartement communal
- Route de France Féminine : convention.

QUESTIONS DIVERSES

- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la Plaine de Riom : rapport annuel d'activité.
- EPF – SMAF : Avis sur l'adhésion de collectivités territoriales
- Information : Bilan d'activité de la Commission Handicap.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT N° 1 : DEMANDE D'INTERVENTION DE L'EPF-SMAF

Afin de compléter le dossier d'enquête ayant pour objet d'établir une servitude sur l'emprise de la canalisation d'eaux usées qu'il convient de remplacer dans le secteur

du « Le Thuest », Monsieur le Maire propose de confier la recherche des propriétaires des parcelles concernées par le tracé de cette canalisation à l'EPF-SMAF qui effectuera, pour la Commune les recherches auprès du Service des Hypothèques. Monsieur Jean-Louis FOURNET FAYARD précise que cette prestation est gratuite, compte-tenu que la Ville de Châtel-Guyon adhère à l'EPF-SMAF.

Monsieur le Maire ajoute que la mission de cet établissement public permettra d'identifier la totalité des propriétaires des terrains devant faire l'objet d'une servitude de passage de la canalisation dans le secteur inclus entre l'Office de Tourisme et la limite de la Commune avec Saint Bonnet.

Madame Anna MIGNOT se renseignant sur la date et la durée d'exécution de travaux de remplacement de la canalisation est informée qu'il est projeté qu'ils débutent au plus tôt en octobre/novembre 2009, voir plus tard compte tenu de l'enquête publique préalable prévue en septembre et des délais de mise en concurrence au niveau du choix de l'entreprise.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la prestation susvisée.

RAPPORT N° 2 : CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire propose d'une part, la cession de la parcelle cadastrée ZC 1357 de 383 m^2, provenant de la division de la parcelle communale cadastrée ZC 586, aux propriétaires de la parcelle contigüe au prix de 1 €uro le m^2 soit 383 €uro, d'autre part, la cession de la parcelle ZC 1358 de 213 m^2, provenant de la division de la parcelle communale cadastrée ZC 586 m^2, au propriétaire de la parcelle contigüe au prix de 1 €uro le $m^{2,}$ soit 213 €uro. La parcelle ZC 1359 de 113 m^2 sera intégrée au Domaine Public.

Cette opération donne aux propriétaires intéressés un accès à leur parcelle par le Chemin de Garennes, plus accessible que l'accès actuel compte-tenu de la pente du terrain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession de ces parcelles.

RAPPORT N° 3 : AVENANTS A DES CONVENTIONS

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la conclusion, avec l'Association Espaces Loisirs, d'avenants aux deux conventions, approuvées par le Conseil Municipal lors de la réunion du 16 Décembre 2008, ayant pour objet la réalisation par l'Association Espace Loisirs de prestations d'animations, dans le cadre du service Accueil Jeunes, durant la période du 1er Janvier 2009 au 31 Août 2009.

Monsieur Lionel CHAUVIN précise que les présents avenants qui stipulent la prolongation jusqu'au 31 décembre 2009, des dispositions des deux conventions susvisées, permettent de pérenniser les contrats de professionnalisation de deux jeunes.

Madame Anna MIGNOT suggérant la poursuite de ces contrats au-delà du 31 décembre 2009, Monsieur le Maire l'informe que cette question est à l'étude.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion des avenants proposés.

RAPPORT N° 4 : TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la baisse des tarifs de la restauration scolaire rendue possible grâce au changement de prestataire.

Il rappelle que, jusqu'à présent, les repas étaient achetés par la Commune au Collège de Châtel-Guyon, l'organisation incluant l'intervention de 4 agents communaux, dont deux mis à disposition du collège et deux affectés au transport des repas.

Monsieur le Maire fait part de la conclusion avec la Société Sodexo, à la suite d'une mise en concurrence, d'un marché ayant pour objet la fourniture, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2009, de la restauration scolaire pour la durée de l'année scolaire 2009/2010. Le site de préparation des repas a fait l'objet d'une visite à laquelle étaient conviés les élus, les directeurs d'école et les représentants de parents d'élèves, qui a permis de constater que la prestation serait identique à celle du collège. Le prix d'achat des repas par la Commune s'élève à 3,10 euro. Toutefois, le personnel communal n'ayant plus à intervenir, une partie de l'économie qui en résulte sera rétrocédée aux familles, en abaissant le prix du repas actuellement fixé à 3 €uro, à 2,70 €uro.

En parallèle, est prévue la mise en place d'une commission « Menus » incluant des élus, des représentants de parents d'élèves, des enseignants, des agents communaux afin de prendre en compte les attentes de tous. Il sera demandé au prestataire notamment d'apporter une attention particulière à la fourniture de produits frais et de prévoir des menus à thèmes une à deux fois par mois.

La restauration scolaire représente également l'un des dossiers importants de l'année, au niveau des locaux, puisque dès la rentrée, débutera une étude de faisabilité de la restructuration de la cafétéria avec prise en compte des normes réglementaires actuelles.

Madame Anna Mignot considère que le dossier relatif à la restauration scolaire est un dossier sensible qui doit prendre en compte outre la qualité du repas, celle du temps du repas et de l'organisation de l'espace avec une attention particulière pour le traitement des nuisances sonores.

Concernant le prestataire, Madame Anna Mignot regrette que la décision de contracter avec un organisme privé ait été effective dès la prochaine année scolaire. Elle regrette la position du Conseil général qui, malgré l'intervention du conseiller général du canton, n'a pas pris une décision permettant le report de la décision de la Commune de changer de prestataire. Elle juge prudente la décision de contracter pour une année scolaire, mais aurait préféré le choix d'un prestataire public, arguant qu'une cuisine centrale était plus performante en terme de qualité et d'animation périscolaire en liaison avec un projet pédagogique.

Monsieur le Maire fait remarquer que la Société Sodexo qui est le prestataire de nombreuses viles telles que Volvic, Charbonnières les Varennes, Saint Ours les Roches, Aurillac… s'approvisionne sur les marchés de gros régionaux, contrairement à certains prestataires publics qui ont davantage recours à des produits surgelés.

Madame Anna Mignot souhaite, d'autre part, que la mise en place d'un quotient familial soit étudiée.

Monsieur Jacques Marcel sollicitant une information sur le mode de calcul du prix facturé aux familles, inférieur de 0.40 €uro au prix d'achat du repas par la Ville, Monsieur le Maire rappelle que cet écart correspond à la réduction du coût du personnel affecté au service.

Madame Anna Mignot, qui s'enquiert du devenir des agents précédemment affectés à la restauration scolaire, est informée qu'ils sont orientés vers différents services communaux, en fonction de leur qualification.

Monsieur Thierry Vidal signalant des difficultés au niveau de l'encadrement du personnel durant le temps de la restauration scolaire, est informé par Monsieur le Maire que l'intervention de deux animateurs supplémentaires est prévue.

Le Conseil Municipal, à la majorité, [23 voix pour, 2 voix contre (Monsieur Jacques Marcel et Madame Brigitte Licheron), 2 abstentions (Madame Anna Mignot et Monsieur François Cheville)], approuve les tarifs suivants : élève : 2.70 €uro, adulte : 4 €uro, tarif réduit : 1.50 €uro.

RAPPORT N° 5 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONCLUE AVEC l'ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX (A.P.A.)

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention conclue le 17 août 2006, pour une durée de trois ans, avec l'A.P.A. La conclusion de cette convention conditionne la poursuite de l'accueil et de la garde par l'A.P.A des animaux errants capturés sur le territoire la Commune, ce service étant utilisé plusieurs fois par an par les services municipaux.

Le coût de cette prestation s'élève à :

* 0,25 €uro par habitant pour la période du 17 août 2009 au 16 août 2010
* 0,30 €uro par habitant pour la période du 17 août 2010 au 16 août 2011
* 0,35 €uro par habitant pour la période du 17 août 2011 au 16 août 2012

Monsieur Ramon GARCIA rappelle les règles applicable à l'accueil et l'hébergement des animaux par l'A.P.A. : cette association accueille les animaux errants qui sont capturés et emmenés par les services municipaux, et cette association les garde durant huit jours, avant de pouvoir les confier, la garde pouvant se poursuivre jusqu'à 90 jours.

Monsieur le Maire attire l'attention sur les difficultés occasionnées par les animaux errants de grande taille, autre que les chiens et les chats, notamment les chevaux ou le bétail. Il rapporte les problèmes rencontrés récemment pour gérer l'hébergement d'un équidé dans l'attente de retrouver son propriétaire et suggère qu'une convention puisse être conclue avec des organismes équestres susceptibles d'accueillir momentanément les animaux, dans l'attente de retrouver leurs propriétaires.

Concernant le montant de la participation de la Commune, Monsieur Jacques CREGUT s'interroge sur la logique de son calcul au prorata du nombre d'habitants, Monsieur Thierry VIDAL faisant remarquer que le taux d'augmentation par rapport à la convention en cours représente 15%.

Monsieur François CHEVILLE souligne que la conclusion de la convention est indispensable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion de la convention ci-dessus mentionnée.

RAPPORT N° 6 : BUDGET ANNEXE « NAVETTE » : VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à un virement de crédits de 730 euros de l'article 6066 (carburant) à l'article 6135 (location mobilière), destiné à financer la location d'un véhicule en remplacement du véhicule municipal accidenté.

RAPPORT N° 7 : LOCATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que, le Conseil Municipal, au cours de sa réunion du 25 Juin 2009, a décidé de reconduire, à compter du 20 Juin 2009 et pour une durée de trois ans, le bail conclu avec le locataire de l'appartement situé au 2ème étage du bâtiment qui abrite les bureaux de la poste. Or, ce locataire vient de faire savoir qu'il souhaitait quitter ce logement. Afin de régulariser cette situation, notamment le respect du préavis, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide, à l'unanimité, la prolongation du bail du 20 Juin 2009 au 30 septembre 2009.

Monsieur le Maire précise qu'après exécution de travaux de rénovation, l'appartement sera remis en location, fin 2009.

RAPPORT N° 8 : ROUTE DE FRANCE FEMININE - CONVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Châtel-Guyon accueille, le 14 Août prochain, l'étape arrivée de la "Route de France Féminine", qui vient de Vendée en direction du centre de la France. 150 sportives de 24 nationalités prennent part à cette manifestation sportive qui se déroule du 9 au 14 août et comprend cinq étapes, l'étape Saint Pourçain sur Sioule/Châtel-Guyon (132,7 kms) étant l'étape finale.

Le circuit sur le territoire de la commune est le suivant :

Arrivée à partir de 14H45 par : Rochepradière, Route de Manzat jusqu'aux quatre routes de Saint Hippolyte, Rue du Lac, Boulevard Desaix, Avenue de l'Europe, Avenue des Etats Unis, Avenue Baraduc

1er passage ligne d'arrivée (Avenue Baraduc, vers la Maison de la Presse).

Rue d'Angleterre, Avenue de Belgique, Route de Chazeron jusqu'à Loubeyrat, retour par la route de Manzat.

Le même circuit est emprunté 3 fois.

L'arrivée, Place Brosson, est prévue entre 16H et 16H45.

Le plan de financement est le suivant :

Coût de la prestation : 20 000 €uros TTC,

Participation sollicitée du Conseil général : 6 600 €uros TTC (33%),

Participation sollicitée du Conseil régional : 6 600 €uros TTC (33%),

Participation de la Commune : 6 800 €uros TTC (34%) diminuée de la participation de Volvic Sources et Volcans et de différents partenaires publics et privés, ce qui ramène le montant de la participation communale à 5 000 €uro maximum.

Madame Anna MIGNOT, posant la question des retombées économiques de cette manifestation, Monsieur le Maire l'informe de la réservation de chambres d'hôtels pour les coureurs et l'équipe, de l'installation d'une salle de Presse au Casino et ajoute que l'organisation de cet évènement s'inscrit dans le positionnement de la Commune sur le plan sportif, notamment de son engagement en faveur du vélo.

Monsieur François CHEVILLE demande si, au-delà de la manifestation sportive proprement dite, des prestations et animations sont prévues, afin de renforcer la dynamique de l'évènement, suggérant une participation des associations, un feu d'artifice…

Monsieur le Maire fait remarquer que la course cycliste se déroulant un week-end, les Estivales du parc sont programmées, mais que l'adjonction d'une manifestation festive peut être envisagée.

Madame Anna MIGNOT sollicitant des justifications du prix de la manifestation, Monsieur le Maire lui communique la liste des dépenses prises en compte par l'organisateur, en indiquant que la participation initiale demandée à Châtel-Guyon s'élevait à 40 000 €uros.

Après qu'il ait informé Madame Anna MIGNOT, en réponse à sa question, que cet évènement n'était pas inscrit au budget mais que, d'une part, certains postes de dépenses sont inférieurs à la prévision budgétaire, d'autre part, que des postes de recettes notamment celles de la piscine se révèlent supérieurs à la prévision, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion de la convention ayant pour objet l'organisation de la course cycliste de 14 août prochain.

RAPPORT N° 9 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA PLAINE DE RIOM (SIAEP) : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2008.

Le rapport établi par le SIAEP qui gère la production et la distribution d'eau potable sur le territoire de l'ancienne commune de Saint Hippolyte, démontre que, compte tenu de charges de ce syndicat, le prix de l'eau s'est accru entre 2007 et 2008 de 9,25% contre 3,66 % entre 2006 et 2007.

Concernant la qualité de l'eau, il indique que le taux de l'arsenic est légèrement supérieur à la valeur maximum autorisée, compte tenu de l'entrée en vigueur de la nouvelle règlementation qui a abaissé le seuil. Une étude est en cours en relation avec les autres syndicats intercommunaux et collectivités de la région pour déterminer une solution de dilution possible afin de remédier à cette situation.

Concernant l'aspect financier, Monsieur Jacques Crégut, suggérant l'harmonisation des tarifs entre Châtel-Guyon et Saint Hippolyte, Monsieur Ramon Garcia expose qu'elle est souhaitable mais difficile à mettre en œuvre.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'en contre partie, les valeurs locatives qui servent de base au calcul de la taxe d'habitation à Saint Hippolyte sont inférieures à celles de Châtel-Guyon, et qu'à ce niveau, il serait également très difficile d'harmoniser.

Madame Anna Mignot sollicitant des informations sur les raisons de la hausse des tarifs, est informée par Monsieur Ramon Garcia qu'elle est la conséquence notamment du

remplacement de canalisations, Monsieur le Maire rappelle que le réseau de distribution d'eau potable de Châtel-Guyon nécessitera lui aussi des investissements importants à répartir sur les vingt années à venir.

RAPPORT N° 10 : EPF SMAF - ADHESION DE COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le maire expose que le Conseil d'Administration de l'EPF – SMAF, réuni les 16 Décembre 2008 et 1er Avril 2009, a accepté les demandes d'adhésion de nouveaux membres. L'Assemblée Générale de l'EPF – SMAF, en date du 16 Juin 2009, a donné un avis favorable à ces demandes.

L'article VI des statuts de l'Etablissement Public requiert, pour devenir adhérent, la ratification des membres constituant l'EPF – SMAF, par délibération de leurs assemblées dans un délai de 40 jours après notification de la délibération du conseil.

Le Conseil Municipal, invité à émettre un avis sur les adhésions de la Commune de Lachaux et du Syndicat Mixte du Parc de l'Aize, émet, à l'unanimité, un avis favorable.

RAPPORT N° 11 : INFORMATION : Bilan d'activité de la Commission Handicap

Madame Françoise AUCLAIR présente l'exposé suivant sur l'activité de la commission handicap depuis sa mise en place : depuis sa création en septembre 2008, la Commission Communale d'accessibilité a vérifié l'accessibilité généralisée concernant les personnes en situation de handicap. La démarche a consisté, notamment, à se déplacer sur tous les sites mentionnés ci-dessous. Les vérifications ont porté, dans un premier temps, tout particulièrement sur les handicaps moteurs. Le travail a porté sur :

1. La chaîne de déplacement privilégiant les espaces publics, particulièrement la Mairie, les Thermes.
2. Les places de parking réservées aux handicapés.
3. L'accessibilité des trottoirs de la chaîne de déplacement (Rue de l'Hôtel de Ville, Rue Levadoux et Avenue Baraduc).
4. L'accessibilité des écoles, rencontres avec Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établisssements de Saint Hippolyte, Pierre Ravel, Jeanne d'Arc et collège.
5. L'accessibilité de la piscine, (pour l'éventuelle obtention du Label Tourisme-Handicap), des stades et ensembles sportifs.
6. Le Pôle Handicap à la Mairie de Saint Hippolyte, permanence tous les premiers mercredi du mois. Une visite d'une personne dont nous suivons le dossier avec la MDPH, et tout particulièrement le PACT (Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie), il s'agit d'obtenir des subventions pour l'amélioration de l'accessibilité de sa maison.

A ce sujet, les personnes en situation de handicap sont d'une sensibilité extrême par rapport à leur situation, ce qui pourrait expliquer que très peu soient venus aux permanences, tout comme la difficulté de connaître leur nombre exact.

Deux réunions ont eu lieu : le 30/03/2009 et le 09/06/2009 pour faire le bilan de ces différentes actions.

A la réunion du 30 mars, nous avions convié Madame Elisabeth Bertrand, Directrice de l'Office de Tourisme de Châtel (Label Tourisme et Handicap pour handicap moteur) ainsi que Monsieur Jouin (contrôleur technique agrée C6, qui doit nous envoyer un devis pour effectuer le diagnostic d'accessibilité de la piscine). Ce diagnostic est indispensable pour obtenir le Label Tourisme-Handicap.

Une consultation est en cours pour l'établissement de diagnostics, concernant les établissements ERP.

Actions prévues :

1. Le Label Tourisme-Handicap qui s'obtient pour chaque cadre bâti recevant du public (ex : Office de Tourisme) et pour chaque handicap, est pour l'instant notre objectif.
2. Sensibilisation des enfants des écoles primaires au handicap visuel par une personne non voyante. Pour ce faire, nous avons vu la Directrice de l'école de Saint Hippolyte. Le projet serait envisageable en septembre ou octobre.
3. Sensibilisation des habitants de Châtel aux différents handicaps. Lors de notre dernière réunion, nous avons envisagé de diffuser des affiches, puis de faire des expositions de peintures, céramiques ou autres, faites par des personnes handicapées.

Rappel Loi 2005,
Article 45 Loi 2005-102 décret n°2006-1657 et 2006-1658 ; arrêté du 15/01/2007.

Voirie Espace public

La loi étend à toutes les communes quelles que soient leur taille, l'obligation d'établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Le plan d'adaptation de la voirie publique et des aménagements des espaces publics doit être établi avant le 21 décembre 2009. Il précise les conditions de délais de réalisation des équipements prévus. Il tient compte des dispositions d'un plan de déplacement urbain et du plan local de déplacement s'ils existent (la chaîne de déplacement).

L'article L.2143-3 (mai 2009) des Collectivités Territoriales stipule que « la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transport ou d'aménagement de l'espace dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus ; elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement ».

Madame Françoise Auclair précise que cette commission d'accessibilité intercommunale, qui revêt un caractère obligatoire, a été créée lors du dernier conseil communautaire et qu'elle-même y siège en qualité de déléguée de la Commune.

Madame Anna Mignot attirant l'attention sur la nécessité d'éviter que l'action de la commission ne se superpose avec celle de services sociaux, Monsieur le Maire précise que la commission fonctionne en liaison avec les organismes sociaux tels que le CCAS, la Maison Départementale du Handicap, etc.

Madame Anna Mignot insistant sur la nécessité de bien expliquer le rôle de la commission handicap, Madame Françoise Auclair répond que son rôle est aussi d'orienter les personnes intéressées vers les organismes susceptibles de répondre à leur situation.

Madame Anna Mignot suggérant, d'autre part, une réflexion au niveau de construction, privilégiant, par exemple, le plain pied, Monsieur le Maire indique qu'une analyse sera menée par les membres de la commission au niveau de l'amélioration de

l'accessibilité des trottoirs, des voies de la Commune ainsi que des équipements tels que la piscine pour laquelle l'obtention du Label Tourisme Handicap est un objectif. Des diagnostics de différentes structures municipales, pris en charge par la Communauté de Communes, seront également réalisés.

Monsieur Thierry Vidal attire l'attention sur des aides potentielles d'associations et d'organismes tels que certains laboratoires pharmaceutiques.

Madame Anna Mignot rappelant l'obligation faite aux collectivités territoriales d'employer des personnes handicapées, Monsieur Serge Briot précise que Ville de Châtel-Guyon respecte cette obligation.

QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur Thierry Vidal sollicitant des renseignements sur le nombre de classes dont la fermeture est projetée, est informé par Monsieur Lionel Chauvin que les fermetures peuvent concerner une classe de maternelle et une classe de primaire du groupe scolaire Pierre Ravel.

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de la « Marianne d'Or » qu'il vient de recevoir au nom de Châtel-Guyon et qu'il la partage avec tous les élus. Cette attribution initiée par Monsieur Edgar Faure, récompense des actions municipales intéressantes. 25 villes françaises en sont, chaque année, attributaires. La victoire collective des élus que représente le sauvetage des thermes auquel la population locale a été associée, a retenu l'attention des décideurs de l'attribution de cette récompense.